

FICHE DE POSTE A PROFIL

POSTE A MISSIONS SPECIFIQUES

Enseignant mis à disposition de la MDPH de la LOIRE

Contexte d'exercice : L'exercice des fonctions se fait à temps plein au sein de la MDPH secteur enfants adolescents, rue d'Arcade à Saint Etienne, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH du secteur enfants, l'enseignant demeure rattaché hiérarchiquement à l'IA-DSDEN. L'enseignant mis à disposition est soumis aux horaires et contraintes définis dans le cadre du guide des conditions de travail au sein de la MDPH sur la base hebdomadaire de 38h30.

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Conditions pour être affecté à titre définitif :

Etre titulaire du CAPSAIS ou CAPASH

Compétences spécifiques et ou spécificités de la mission :

En application des dispositions de la convention constitutive signée par les parties le 22 décembre 2005 et portant création du GIP-MDPH Loire, la DSDEN de la Loire met à disposition de la MDPH des enseignants spécialisés pour contribuer au traitement des dossiers des enfants et adolescents handicapés de 0 à 20 ans.

MISSIONS : Sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH, l'enseignant spécialisé apporte toute son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation, cette expertise se décline ainsi :

- L'enseignant spécialisé effectue les liaisons et les articulations avec les enseignants référents, les inspecteurs de l'Education nationale du premier degré, les chefs d'établissements.
- Il anime l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) et participe à l'instruction des dossiers à soumettre à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) et particulièrement à l'élaboration du volet Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- Il présente les dossiers en CDA.
- Il participe au suivi des dossiers après passage en CDA particulièrement pour les questions relatives au PPS.
- Il prend en charge toute mission spécifique rendue nécessaire par l'élaboration, le suivi et l'évaluation des PPS à la demande du Responsable administratif du secteur enfants de la MDPH.

COMPETENCES ATTENDUES :

- Posséder une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, des politiques et législations concernant les personnes handicapées, particulièrement sur les questions de scolarisation.
- Montrer des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation permettant de développer le travail en équipe.
- Faire preuve d'aptitude à la conduite de groupes de travail, d'efficacité et de rigueur dans l'organisation et la gestion de son travail.
- La présence le mercredi matin est indispensable, le calendrier des vacances est calqué sur celui des écoles maternelles et élémentaires.

Modalités de sélection et commission :

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, le directeur de la MDPH et l'enseignant mis à disposition de la MDPH. Un expert peut être nommé en sus.

La Commission émet un classement au regard des connaissances pédagogiques, en lien avec le projet personnel de scolarisation, de la capacité d'écoute et d'analyse, en fonction du parcours et du retour sur expérience que le candidat aura su manifester. La connaissance de la fonction envisagée est indispensable. Ce classement est présenté à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation après avis de la CAPD.